

Il n'en est pas moins vrai, monsieur l'Orateur, qu'une loterie bonne en soi est souhaitable et que la situation actuelle nous porte à croire que nous pourrions non seulement tolérer cette mesure, mais l'approuver en ce qui concerne les organisations charitables, qui ne disposent d'aucune autre source de financement.

• (9.00 p.m.)

En terminant, monsieur l'Orateur, j'aimerais faire remarquer à la Chambre que même en admettant le principe des loteries, qu'elles soient tenues au niveau fédéral ou provincial, il faut se souvenir que les députés ne peuvent pas voter en leur faveur, car ils doivent par le fait même voter pour l'avortement, pour l'homosexualité et pour un tas d'autres mesures inacceptables, du moins pour nous, du Ralliement créditiste.

Même en voulant être logique, même en reconnaissant la valeur des loteries, il nous est impossible d'appuyer cette loi. Le ministre de la Justice (M. Turner) sait bel et bien, et depuis longtemps, qu'on ne peut appuyer ce projet de loi, car le premier ministre (M. Trudeau) ne veut absolument pas que le bill soit scindé. Il est le seul, du côté ministériel, à insister sur cette manière de procéder.

Par conséquent, nous sommes dans une situation à peu près impossible. Nous pouvons discuter et parler durant des heures sur les loteries; cependant, lorsque viendra le temps de voter, même les députés qui se disent en faveur des loteries ne pourront le faire, parce qu'ils seront en même temps obligés de voter pour l'avortement, ce qui va à l'encontre de leurs principes.

En somme, monsieur l'Orateur, encore une fois, on ne fait que se bercer de mots et d'illusions. Cela ne rime à rien. Comme je l'ai dit à plusieurs reprises, ce bill demeure une mesure stupide qui nous oblige à répéter des stupidités pour la raison très simple que le débat lui-même n'est pas logique.

A mon sens, monsieur l'Orateur, il nous faut absolument avoir les deux pieds sur terre et nous demander si la légalisation des loteries serait favorable au peuple canadien, si elle peut régler les problèmes financiers. Puis nous devons prendre position.

Quant à nous, même si nous demeurons perplexes sur la valeur d'une loterie nationale, nous favorisons les loteries organisées à des fins charitables.

M. l'Orateur: La Chambre est-elle prête à se prononcer sur l'amendement de M. Laprise?

[Traduction]

Plaît-il à la Chambre d'adopter ladite motion? Que tous ceux qui sont en faveur veuillent dire oui.

Des voix: Oui.

M. l'Orateur: Que tous ceux qui s'y opposent veuillent dire non.

Des voix: Non.

M. l'Orateur: A mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés.

M. l'Orateur: Avant d'appeler les députés, je signale que cette motion est remise, jusqu'à ce que nous ayons voté sur les précédentes motions n^{os} 3, 6, 7, 10, 11, et 9, nous allons donc appeler les députés pour qu'ils se prononcent sur la motion n^o 3.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Nous allons maintenant voter sur les divers amendements que vous venez d'identifier. Je me demande si Votre Honneur dira quelque chose, dans chaque cas, pour que les lecteurs du hansard sachent sur quoi nous votons. Il serait peut-être également bon que les députés sachent sur quoi ils votent.

M. l'Orateur: C'est précisément le point que j'avais à l'esprit. J'ai pensé que les députés pourraient être confus. C'est pourquoi, avant qu'on passe à un vote, la véritable motion sur laquelle on votera sera lue à la Chambre. Qu'on appelle les députés.

• (9.10 p.m.)

La Chambre se prononce sur l'amendement n^o 3 (M. Valade) qui se lit ainsi:

Que le bill C-150, modifiant le Code criminel, la loi sur la libération conditionnelle de détenus, la loi sur les pénitenciers, la loi sur les prisons et les maisons de correction et apportant certaines modifications résultantes à la loi relative aux enquêtes sur les coalitions, au Tarif des douanes et à la loi sur la défense nationale, soit modifié en en retranchant l'article 7.

(L'amendement n^o 3 de M. Valade, mis aux voix, n'est pas adopté.)

ONT VOTÉ POUR:

MM.

Alexander
Asselin
Baldwin
Bigg
Carter
Dinsdale
Dionne
Downey
Dumont
Flemming
Forrestall
Fortin
Gauthier
Godin

MM.

Grills
Gundlock
Hales
Harkness
Howe
Knowles (Norfolk-Haldimand)
Lambert (Edmonton-Ouest)
Laprise
Latulippe
MacEwan
MacInnis (Cap-Breton-Richmond-Est)